

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

**Conseil du 13 décembre 2021**

**Délibération n° 2021-0862**

Commission principale : proximité, environnement et agriculture

Commune(s) :

Objet : Rapport des délégataires de services publics - Activité de distribution publique d'électricité et de fourniture d'électricité aux tarifs réglementés sur le territoire de la Ville de Lyon par les sociétés Enedis et EDF - Exercice 2020

Service : Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Commande publique

**Rapporteur** : Monsieur Philippe Guelpa-Bonaro

**Président** : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 26 novembre 2021

Secrétaire élu(e) : Monsieur Michaël Maire

Affiché le : jeudi 16 décembre 2021

**Présents** : M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, Mme Augey, M. Azcué, M. Badouard, M. Bagnon, M. Barla, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, Mme Borbon, Mme Bouagga, Mme Bramet-Reynaud, Mme Brossaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, Mme Burricand, M. Camus, Mme Cardona, Mme Carrier, M. Chambon, M. Charlot, M. Cochet, M. Cohen, Mme Coin, Mme Collin, M. Collomb, M. Corazzol, Mme Corsale, Mme Crédoz, Mme Crespy, Mme Creuze, Mme Croizier, M. Dalby, M. Da Passano, M. David, M. Debû, Mme Dehan, M. Doganel, M. Doucet, Mme Dromain, Mme Dubot, Mme Edery, Mme El Faloussi, Mme Etienne, Mme Fontaine, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, Mme Georgel, M. Geourjon, Mme Giromagny, M. Gomez, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Guerin, Mme Hémain, Mme Jannot, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, Mme Lagarde, M. Lassagne, M. Le Faou, M. Legendre, M. Longueval, M. Lungenstrass, M. Maire, M. Marguin, M. Marion, M. Millet, M. Mône, M. Monot, Mme Moreira, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perriet-Roux, Mme Perrin-Gilbert, Mme Petiot, M. Petit, Mme Picard, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mme Pouzergue, Mme Prost, M. Quiniou, M. Ray, Mme Reveyrand, Mme Roch, M. Rudigoz, Mme Sarselli, M. Seguin, M. Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, M. Thevenieau, M. Uhlich, Mme Vacher, M. Van Styvendael, M. Vergiat, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent, Mme Vullien.

**Absents excusés** : Mme Zdorovtsoff (pouvoir à Mme Collin), M. Vieira (pouvoir à M. Badouard), Mme Sechaud (pouvoir à Mme Edery), Mme Saint-Cyr (pouvoir à M. David), Mme Runel (pouvoir à M. Gomez), M. Rantonnet (pouvoir à M. Quiniou), Mme Lecerf (pouvoir à M. Gomez), M. Kabalo (pouvoir à Mme Prost), M. Godinot (pouvoir à Mme Etienne), M. Girard (pouvoir à Mme Fontaine), M. Galliano (pouvoir à M. Da Passano), Mme Fontanges (pouvoir à M. Charlot), Mme Dupuy (pouvoir à M. Smati), Mme Dubois Bertrand (pouvoir à M. Maire), M. Diop (pouvoir à M. Legendre), M. Devinaz (pouvoir à Mme Reveyrand), Mme Delaunay (pouvoir à Mme Brossaud), M. Chihi (pouvoir à Mme Collin), Mme Charnay (pouvoir à M. Debû), Mme Chadier (pouvoir à Mme Sarselli), Mme Cabot (pouvoir à M. Bub), Mme Burillon (pouvoir à Mme Sibeud), M. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), M. Brumm (pouvoir à M. Collomb), M. Boumertit (pouvoir à M. Groult), M. Blein (pouvoir à M. Da Passano), M. Blache (pouvoir à Mme Nachury), M. Barge (pouvoir à M. Cochet), Mme Arthaud (pouvoir à M. Millet).

**Conseil du 13 décembre 2021****Délibération n° 2021-0862**

Commission principale : proximité, environnement et agriculture

Commune(s) :

Objet : Rapport des délégataires de services publics - Activité de distribution publique d'électricité et de fourniture d'électricité aux tarifs réglementés sur le territoire de la Ville de Lyon par les sociétés Enedis et EDF - Exercice 2020

Service : Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Commande publique

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 novembre 2021, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'article L 1411-3 du code général des collectivités territoriales (CGCT) précise les modalités de compte-rendu des rapports des délégataires de services publics et dispose qu'ils sont soumis à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante pour qu'elle en prenne acte.

L'article L 1413-1 du CGCT dispose que la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) doit examiner ces rapports chaque année.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, la Métropole de Lyon est compétente en matière de concession de la distribution publique d'électricité et de vente d'électricité aux tarifs réglementés en lieu et place des communes. La Métropole est membre du Syndicat de gestion des énergies de la région lyonnaise (SIGERLY) au titre de cette compétence, sauf pour la concession sur le territoire de la Ville de Lyon où elle exerce directement cette compétence.

De par la loi, l'activité de distribution est assurée de manière monopolistique par Enedis (groupe EDF) et a pour objet l'acheminement, l'investissement, l'exploitation, l'entretien, le renouvellement du réseau d'électricité comprenant, notamment, les postes sources, les câbles de haute tension A (HTA) et basse tension (BT) ainsi que les transformateurs, compteurs et accessoires. Enedis assure également le raccordement et la mise en service chez les clients. La fourniture d'électricité aux tarifs réglementés par l'État (tarifs bleus) est un monopole détenu par EDF. La Métropole est autorité concédante du contrat de concession comprenant ces 2 activités sur le périmètre de la Ville de Lyon.

Les tableaux ci-après présentent, avec un éclairage rétrospectif sur 3 exercices, les principaux indicateurs d'activité et financiers.

**I - Données d'activités**

Indicateurs d'activité	2018	2019	2020	Variation 2018-2019	
				relative	Tendance
<b>Enedis - distribution d'électricité</b>					
énergie acheminée (GWh)	2 701	2 592	2 433	- 6 %	↘
nombre de clients	354 277	358 036	360 326	+ 1 %	→
<b>EDF - fourniture d'électricité aux tarifs réglementés</b>					
énergie vendue au tarif bleu (GWh)	897	825	728	- 12 %	↘
nombre de clients au tarif bleu	232 228	214 067	197 168	- 8 %	↘

Concernant la distribution d'électricité, la hausse du nombre de clients illustre la dynamique de population du territoire. La Métropole ne dispose pas d'assez de données pour expliquer précisément la baisse de consommation (énergie acheminée) qui peut être un effet conjugué de la crise de la Covid, d'une année plus chaude que l'année précédente et de la sobriété et l'efficacité énergétique.

En matière de qualité de service, le temps de coupure par client baisse à 19,6 mn, un niveau jamais atteint depuis 2007. Cependant, les données sont trop globales ou parcellaires pour expliquer un tel taux. Parmi les explications qui peuvent être avancées : le report des travaux en raison de la crise sanitaire ou le renouvellement des technologies incidentogènes réalisé sur les 10 dernières années. Néanmoins, ce taux ne permet pas à lui seul de juger de l'état réel du réseau et la continuité du service. En particulier, les incidents sur les câbles HTA sont plus fréquents que la moyenne des 4 années précédentes.

Par ailleurs, le taux de devis envoyé dans les délais réglementaires pour les travaux de raccordement est en nette dégradation (61,4 % contre 91,5 % en 2019), de même, le taux de respect des délais annoncés pour les travaux chute (79,6 % contre 93,5 %). Cette dégradation peut éventuellement être attribuée à la crise sanitaire. Les prochains exercices devront confirmer la volonté d'Enedis de diviser par 2 au niveau national les délais de raccordement.

On note enfin une baisse du niveau d'investissement d'environ 20 % qui pourrait être du fait de la crise Covid, avec l'arrêt puis la reprise progressive des chantiers lors du 1<sup>er</sup> confinement. En particulier, le renouvellement des câbles incidentogènes diminue à 50 % à 66 % de la moyenne des 5 années précédentes.

Concernant la fourniture d'électricité aux tarifs réglementés, la baisse des indicateurs d'activité est due à la part croissante des clients souscrivant à des offres de marché.

## II - Données financières

Indicateurs financiers	2018 (en €)	2019 (en €)	2020 (en €)	Variation 2019-2020	
				relative	Tendance
<b>Enedis - distribution d'électricité</b>					
produits	133 900 000	133 100 000	130 800 000	- 2 %	↘
charges	104 500 000	107 100 000	101 700 000	- 5 %	↘
contribution à la péréquation nationale	19 800 000	16 600 000	19 700 000	+ 18 %	↗
résultat après contribution	9 600 000	9 400 000	9 400 000	0 %	→
<b>EDF - fourniture d'électricité aux tarifs règlementés</b>					
produits	104 700 000	99 500 000	94 600 000	- 5 %	↘

Concernant la distribution d'électricité, la baisse des produits est le corollaire de la baisse des consommations non compensée par la hausse du tarif qui est fixé nationalement.

Sur le plan financier, on observe une distorsion entre les produits qui sont majoritairement (à 88 %) directement constatés à l'échelle de la concession alors que les charges correspondent majoritairement (à 78 %) à des montants nationaux ou régionaux affectés à la maille de la concession selon des clés de répartition. Cette proportion de charges réparties est trop importante pour pouvoir analyser correctement l'évolution des charges. Il en découle un résultat produits-charges de 29 100 000 € pour la concession de la Ville de Lyon, ce qui correspondrait à 25 % du chiffre d'affaires.

En application du principe de péréquation à l'échelle nationale, la concession de Lyon est contributrice à l'équilibre national à hauteur de 19 700 000 € pour l'exercice 2020.

Les immobilisations de la concession représentent une valeur brute totale de 488 300 000 €. À fin 2020, ces ouvrages sont amortis à hauteur de 47,2 % en moyenne. Conformément aux dispositions de la loi Elan, Enedis a dû reprendre dans l'inventaire des biens de la concession l'ensemble des colonnes montantes (câbles dans les immeubles collectifs) pour un montant de 9 926 000 €.

Concernant la fourniture d'électricité aux tarifs réglementés, la baisse de l'énergie vendue n'est pas compensée par l'augmentation des tarifs (+ 5 %). Les informations financières transmises ne permettent pas de connaître le résultat généré par cette activité.

Le rapport des concessionnaires a été soumis, pour avis, à la séance plénière de la CCSPL du 26 octobre 2021. Il appartient donc au Conseil de la Métropole de l'examiner pour en prendre acte ;

Vu l'avis de la CCSPL comme ci-après annexé ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

#### **DELIBERE**

**Prend acte** du rapport 2020 produit par les sociétés Enedis et EDF au titre de la concession de distribution publique d'électricité et de fourniture d'électricité aux tarifs réglementés de vente sur le territoire de la Ville de Lyon.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20211213-269890-DE-1-1 Date de télétransmission : 16 décembre 2021 Date de réception préfecture : 16 décembre 2021
---